

A V I S P U B L I C

Édition du 22 décembre 2018

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0823-2018

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 17 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0823-2018 établissant un programme de revitalisation du secteur composé de toutes les zones du périmètre urbain et visant certains bâtiments résidentiels en accordant une aide financière et un crédit de taxes ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que le programme est en vigueur à compter de l'exercice financier 2019 et les demandes, dans le cadre de ce programme, peuvent être déposées à compter du 7 janvier 2019.
4. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ À GRANBY, en ce 22 décembre 2018.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Catherine Bouchard